L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 5 NOVEMBRE 1870. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
SAMEDI MATIN, 5 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale. Deux terrains [illegible] dans le Premier District, bornés par les rues Camp, des Magasins et Gravier [illegible] briques à deux étages, face à la rue Julia [illegible] aujourd'hui sixième District de la Nlle-Orléans [illegible] rue des Magasins, entre Girod et Julie [illegible].

Par G. de Feriet, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St-Charles, à midi [illegible].

[illegible]

ATTENTION !

[illegible]

ATTENTION !

[illegible]

ATTENTION !!

[illegible]

Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office," encoignure des rues Camp et Poydras.

CANDIS PURS et SANS MÉLANGE. Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co, successeurs d'Ernest Lorpin, 93 rue Vieille-Levée.

M. LAURENT LACASSAGNE est autorisé à recevoir et à collecter des abonnements à l'*Abeille* dans toutes les paroisses de la Louisiane.

Le régime radical.

[illegible]

Le Sud et l'Ouest.—[illegible]

Un splendide bateau à vapeur [illegible] Central Illinois [illegible] Col. James T. Tucker, agent général de la compagnie, rue Carondelet No 5.

Demandez le BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplace, et n'acceptez nulle autre préparation [illegible] Prix du flacon, $1.00. A vendre dans les principales pharmacies.

—Il existe à Lauenbourg, en Prusse, une fabrique importante de nitro-glycérine [illegible] en aide aux barbares qui assiégent Strasbourg, et leur a fait commettre la plus sauvage destruction. Cette fabrique vient de sauter. C'est la troisième fois depuis quatre ans.

Au moment où la dernière explosion a eu lieu, soixante mille livres de nitro-glycérine allaient être livrées en partance pour les lignes de fer allant en France.

SOUSCRIPTION FRANÇAISE.—Nous avons reçu de M. J. A. Jaquet la somme de $20 pour le fonds de la souscription française. Cette somme provient d'une tombola d'autographes précieux offerts par le docteur H. Rance.

DÉPART DE M. E. MONDIEGT.—M. E. Mondiegt, employé de l'*Abeille*, qui avait quitté la Nouvelle-Orléans, il y a une dizaine de jours, s'est embarqué samedi dernier à bord du steamer *Vercire*, avec l'intention d'aller offrir ses services à son pays. Nos vœux l'accompagnent dans son voyage et nous espérons qu'il sortira sain et sauf de son expédition.

CAPTURE D'UN BALLON PRUSSIEN.

Nous lisons ce qui suit dans une dépêche :

Le 18 et les jours suivants, un vent très violent, accompagné de fréquentes averses, a régné sur Paris et ses environs. Le 19, un ballon captif, stationnant au-dessus des positions prussiennes à Montreuil, et du haut duquel l'ennemi observait Paris, a rompu son amarre et a été poussé par le vent vers la ville; arrivé à Billancourt, il est tombé à terre, criblé de balles par les Français qui ont capturé deux ingénieurs prussiens qui se trouvaient dans la nacelle, et dont l'un était grièvement blessé qu'il n'a pas tardé à expirer.

On a trouvé en outre dans le ballon un appareil télescopique endommagé et un livre sur lequel les ingénieurs ennemis avaient consigné leurs observations et tracé des plans de Paris, tel qu'il existe aujourd'hui. Mais l'examen de ce livre a prouvé que les données recueillies sur les ouvrages défensifs de la capitale sont incomplètes et souvent inexactes.

Prévision du général Ducrot.

Parmi les documents trouvés dans les papiers de l'Empereur aux Tuileries, figure l'extrait suivant :

Extrait d'une lettre du général Ducrot au Conseil *Trochu.*

Cette lettre n'était pas datée; porte le timbre de Strasbourg et elle est arrivée vendredi matin, 7 décembre 1866, à Paris. [illegible]

[illegible]

COMMENT LES PRUSSIENS FONT LA GUERRE.

[illegible]

DE KALDEN,
[illegible] commandant du 1er régiment No 17 des dragons du Mecklembourg, commandant de [illegible]

RÉPONSE DU PAPE AU ROI D'ITALIE.

[illegible]

Signé : PIE IX, PAPE.

[illegible]

La machine à coudre de Grover & Baker a obtenu le premier prix accordé à la meilleure machine pour familles, aux Foires d'État de la Louisiane et du Texas, en 1870. Bureaux, 182, Canal.

"LA PERLE," POUDRE DENTIFRICE. Les dents sont d'une importance capitale [illegible] préparée par M. A. Grillo [illegible]

C'est, au dire de tout le monde, la meilleure poudre dentifrice parue jusqu'à ce jour.

Elle se vend 30 cents la boîte seulement, à la Pharmacie, rue Royale, 285, coin Hôpital.

La machine à coudre de Grover & Baker, qui a remporté le prix aux Foires d'État de la Louisiane et du Texas, ne coûte que $55. Bureaux, 182, de la rue du Canal.

Pas de Procession.

On trouvera dans une autre colonne l'adresse qui a été adoptée hier soir par le Comité Central Démocratique d'État. Dans les circonstances actuelles nous trouvons que le comité a suivi la ligne de conduite la plus sage et la plus patriotique. Il proteste contre l'ordonnance arbitraire et illégale du Conseil de ville qui interdit aux citoyens l'exercice d'un droit garanti par la Constitution et consacré par un usage immémorial, mais il conseille aux démocrates de ne pas faire de procession afin de ne pas donner à MM. Warmouth, Flanders et compagnie la satisfaction d'avoir quelque petite émeute à réprimer, ce qui fournirait à M. Warmoth un prétexte pour annuler les élections et nommer lui-même à tous les emplois. Donc pas de procession, mais que chacun soit à son poste pour voter lundi.

LES DÉMOCRATES EN ALLEMAGNE.

On sait dans quelles circonstances M. Jacoby, rédacteur de l'*Avenir*, a été arrêté à Kœnigsber par ordre de l'autorité militaire prussienne. On sait aussi quelle émotion cet acte a provoquée dans toute l'Allemagne. Nous avons sous les yeux le discours qui a motivé l'arrestation du courageux athlète de la démocratie allemande. On nous saura gré d'en donner ici plusieurs extraits.

L'orateur s'est attaché surtout à combattre ce raisonnement favori des militaires allemands : L'Alsace et la Lorraine appartenaient jadis à l'Allemagne; elles lui ont été ravies par surprise : il faut qu'elles fassent retour à l'Allemagne. Dans cette argumentation et surtout dans l'usage qu'on en fait, M. Jacoby ne voit, avec raison, qu'une apologie déguisée du vieux droit du canon. Or, d'après le principe du droit moderne, on ne dispose pas d'une population comme d'une chose morte. D'autre part, l'annexioniste le plus entêté doit s'avouer que les Alsaciens et les Lorrains sont Français de cœur et d'âme et veulent rester Français. Voilà ce que M. Jacoby reconnaît hautement, et il ajoute :

"Messieurs, un ancien proverbe allemand qui, par sa vérité, est devenu une loi morale universellement reconnue, dit : 'Ce que tu ne veux pas qu'on te fasse, ne le fais pas à autrui.'

"Que diraient nos nationaux libéraux, si la Pologne, victorieuse un jour, s'avisait de revendiquer et d'annexer, en vertu du droit du canon, la Prusse orientale et la Posnanie. Et cependant, on pourrait alléguer en faveur de cette prétention des arguments bien autrement concluants que ceux qu'on produit actuellement pour justifier l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine." L'orateur a conclu par ce conseil donné à ses compatriotes de ne pas se laisser entraîner par l'ivresse du triomphe et de protester contre toute violence dont on songerait à user à l'égard des populations de l'Alsace et de la Lorraine. C'est sous l'impression de ces paroles que l'assemblée réunie autour de M. Jacoby a accepté une résolution ainsi conçue :

"Les membres du parti du peuple (*volkspartei*) réunis ici expriment leur conviction que la la déclaration de guerre de Napoléon, ni les faits d'armes des armées allemandes, n'ont donné au vainqueur le droit de disposer des destinées politiques des habitants de l'Alsace et de la Lorraine. En vertu du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, et dans l'intérêt de la liberté et de la paix, nous protestons contre une annexion forcée de territoires français."

Nous n'espérons pas que les paroles du philosophe humanitaire de Kœnisberg trouvent beaucoup d'écho outre-Rhin. Sur ce point il n'y a guère d'illusion possible. C'est pour nous une raison de plus de rendre hommage au courage et à la loyauté de l'homme de bien qui n'a pas craint de braver l'hostilité du parti militaire et autoritaire, qui est tout-puissant en Prusse, pour faire entendre ce qui était le cri de sa conscience.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.—On verra par un avis inséré plus loin que la nouvelle ligne du Marché français sera ouverte dimanche matin, 6 du courant. Les chars rouges sont exclusivement réservés pour cette ligne.

Les comités de machines à coudre des Foires d'État de la Louisiane et du Texas, tenues en 1870, ont sanctionné les précieuses qualités de celle de Grover & Baker en lui accordant le premier prix destiné à la meilleure machine pour familles.

CHRONIQUE LOCALE.

PAS DE PROCESSION CE SOIR.—Les comités démocratiques de paroisse et d'État ont décidé qu'il n'y aurait pas de procession ce soir. Avant de connaître cette décision, des arrangements avaient déjà été arrêtés par les marshals nommés à cet effet. Le colonel Pinkney Smith convoque tous les marshals et chefs de division pour une réunion qui aura lieu ce matin à dix heures, chez Hawkins. On trouvera dans nos colonnes l'adresse du comité central d'État et cette convocation. L'adresse du comité de paroisse ne nous est pas parvenue.

L'ENREGISTREMENT DES VOTANTS.—Nous sommes priés d'annoncer que M. Blanchard, préposé général à l'enregistrement, a dit à MM. Voorhies, Zacharie et McCaleb, qu'il publierait la liste des noms effacés des listes d'enregistrement aujourd'hui samedi dans le journal officiel. Les votants dont les noms auraient été rayés à tort doivent faire leur réclamation et faire remettre leur nom sur la liste en établissant leur droit à voter. Bien qu'ils n'aient qu'une journée pour cela, ils ne doivent pas négliger de la mettre à profit.

ACCUSATION CONTRE L'AVOCAT FULLER.—L'officier spécial Dumas, après avoir prêté serment, fait la déclaration suivante devant le recorder Staës :

"D'après des informations reçues, il a des raisons pour croire que vers le 31 octobre 1870, au No 442 de la rue White, ville de la Nlle-Orléans, un Jos Fuller a prêté assistance dans un vol exécuté par un Pierre Bertin et Jean Capdevielle dans les magasins de A. Rochereau & Co, que la complicité résulte des conférences tenues entre Fuller et Bertin qui avait remis au premier, comme salaire, deux bonds de $1,000 de la ville, bonds qu'il savait parfaitement être le produit d'un vol."

L'accusé a été arrêté par l'officier Dumas et relâché sur une caution de $5,000 fournie par MM. J. A. Thomas et E. Hogan de la rue du Camp, 21.

LE VOL DE LA RUE ST. LOUIS.—Le col. Badger, surintendant de police, a recouvré en bonds, checks, billets, traites, etc., appartenant à MM. Rochereau & Co., des valeurs s'élevant à $148,972 12.

Les prévenus Pierre Bertin et Jean Capdevielle ont comparu hier devant le recorder Staës qui les a renvoyés en prison.

L'argent et les bijoux n'ont pas encore été découverts, mais les officiers de police ont la ferme croyance que tout sera retrouvé avec le temps.

HONORABLEMENT DÉCHARGÉ.—Le nom de M. Wm Gordon, exporteur du steamer Rapides a été tout récemment publié comme ayant été mêlé au vol commis à bord de ce steamer. L'affaire a été instruite devant le recorder Staës, samedi dernier, et le résultat a été l'acquittement honorable de M. Gordon, dont l'innocence ne fut jamais mise en doute par ceux qui le connaissaient. Nous aurions annoncé son acquittement plus tôt, si cela n'eut pas échappé à l'attention de notre rapporteur.

LA MILICE.—La batterie C, compagnie du capitaine Legardeur, de la milice de la Louisiane, est sortie hier soir pour faire l'exercice et a passé devant nos bureaux dans une tenue vraiment militaire. Les membres de cette Batterie présentaient une belle apparence dans leur nouvel uniforme gris ou bleu, bordé de bandes rouges.

CRIME.—Jeudi, l'officier Leigh Bennecke trouva chez Mme [illegible], rue de la Douane, 465, un enfant de 9 mois qui mourait de faim. Il avait été abandonné dans une chambre de la maison et son apparence de squelette était une preuve évidente qu'il n'avait pas pris de nourriture on ne sait depuis combien de temps. Les personnes de la maison n'ont pu ou n'ont voulu donner aucune information. L'officier, néanmoins, croit pouvoir dire qu'une Mme Kissenger est la mère de ce pauvre petit délaissé. Emporté à la station Trémé, il y restera probablement jusqu'au moment où il sera envoyé dans quelque maison de refuge. Un affidavit contre la mère a été fait devant le recorder Staës.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—John Nelson, convaincu d'avoir, le 19 juillet, volé à un vieux nègre, âgé de 82 ans, la somme de $400, a été condamné à 2 ans de pénitencier.

L'avocat de Vincente Smondelli, convaincu de meurtre, ayant tué, sur la place Congo, Rosario Dimichello, a présenté une motion pour une nouvelle audition de cause.

VOL.—M. Thos. Mayfield rapporte les faits suivants : Il était allé faire une visite à Mary Dyer, rue Franklin. Là, on eût l'habileté d'enlever de sa poche, sans qu'il s'en doutât, une somme en billets de $465. Ce n'est qu'après avoir quitté la maison qu'il s'aperçut de la soustraction commise à son détriment. Il retourna chez Mary Dyer et l'accusa de vol. A ce mot, on lui tomba dessus à coups de bâton et de chaise, et il fut dangereusement blessé.

DÉTRESSE.—Un vieil Indien, âgé de plus de 100 ans, indigent et malade, réfugié au corps de garde du troisième Precinct, a été envoyé à l'hôpital.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Hier matin, vers 10 heures, une jeune femme nommée Jennie Gray, demeurant dans une mauvaise maison située au coin des rues Douane et Bassin, a tenté de se suicider en prenant du laudanum. Un médecin ayant été appelé promptement lui administra une potion qui la délivra de la fatale drogue, après quoi, la jeune femme fut envoyée à l'hôpital. On attribue son désespoir au remords d'avoir abandonné une mère qui l'aimait beaucoup et dont une lettre de New-York venait de lui apprendre la fin.

—D'après une lettre particulière, le duc de Nassau aurait été tué au moment où il allait déjeuner avec son état-major au château de Mme Cliquot, par le marquis de Dampierre, chef d'une de nos légions de francs-tireurs et fort chasseur devant l'Éternel. La lettre ajoute que M. de Dampierre aurait reçu, dans un récent engagement, une blessure heureusement sans gravité.

PAR LE TELEGRAPHE.

Dépêches Transmises à "l'Abeille."

La récente émeute à Paris.

Rapport officiel.

Bonne conduite de Trochu.

Le protocole de l'armistice.

Il a été signé par les membres du gouvernement provisoire.

Il a été signé également par Bismark et Von Moltke.

Le décret sur les élections paraitra aujourd'hui.

L'assemblée sera convoquée pour le 15 du courant.

L'armée de la Loire était prête à attaquer Orléans.

Nouvelles européennes.

Berne, 4 nov—Des gardes nationaux et des gardes mobiles ont été mis en déroute mardi, près de Thoun. Les troupes suisses sont concentrées sur la frontière pour maintenir la neutralité.

Florence, 4 nov—L'élection des membres du nouveau Parlement a lieu le 20 courant, et le Parlement s'assemblera le 5 décembre.

Madrid, 4 nov—Prim a eu une longue conférence avec les membres de la majorité dans les Cortès, au sujet de la candidature du duc d'Aoste. Après un échange de vues, Prim a dit qu'il présenterait le nom du duc de Montpensier à la considération des Cortès pour le trône d'Espagne.

Le général Conceros a soutenu, dans un long discours, la candidature d'Espartero. Il a dit qu'il ne voyait pas la nécessité d'aller à l'étranger quand on avait de si bons éléments dans le pays. Senor Aguste a affirmé hardiment qu'il n'appuierait pas un candidat étranger. Diverses opinions ont été exprimées par les membres présents à la conférence, mais on n'est arrivé à aucune conclusion.

Londres, 4 nov—Deux corps de l'armée d'investissement de Metz assiègent Thionville; le bombardement progresse vigoureusement. Les 30,000 hommes de la landwehr, commandés par Kummer, sont toujours à Saarbruck.

Un écrivain du *Times* dit que la saisie de l'Alsace et de la Lorraine propagera la haine internationale qui engendre les guerres, et implore la Prusse au nom de la paix du monde pour qu'elle se désiste.

Londres, 4 nov—Le bruit d'un échec des négociations pour l'armistice à Versailles, mis en circulation ici, a causé une dépression sur le marché.

Le ton des communications entre le cabinet anglais et Bismarck s'est amélioré, l'Angleterre ayant retiré ses objections à la cession du territoire français à l'Allemagne.

Le nouveau ministre turc a présenté ses lettres de créance au czar aujourd'hui. On croit que les relations entre la Turquie et la Russie vont se resserrer.

Marseille, 31 nov—Le télégraphe allant au nord a été coupé. Les blessures d'Alphonse Gent sont insignifiantes. Le général Cluseret a été nommé général de la garde nationale, il a refusé d'accepter. L'élection avait eu lieu dimanche.

Marseille, 31 oct—Quelques tapageurs, après l'élection de Cluseret, le portèrent en triomphe. Il a commis l'absurdité de nommer George Francis Train, général en chef de la garde nationale.

Tours, 4 nov—Tous les journaux louent la conduite du général Trochu et expriment la conviction qu'il supportera tous les troubles futurs et qu'il recevra, sans aucun doute, des Parisiens, un immense vote d'approbation.

Tout est tranquille à Lyon. Il y règne une grande indignation contre Bazaine, mais il n'y a pas de désordres. Les citoyens sont fort occupés à faire des préparatifs de défense.

Une populace ameutée a arrêté, à Grenoble, le général de Barral. Des troubles ont aussi eu lieu à Nîmes et à Toulouse, mais la paix y règne maintenant.

M. Gambetta s'est rendu à l'armée de la Loire.

Garibaldi continue à recevoir de nombreux volontaires italiens.

On rapporte qu'un représentant ici nie l'alliance entre la Prusse et l'Autriche.

Tours, 4 nov—Le rapport officiel suivant sur les récentes émeutes à Paris, a été publié aujourd'hui.

Lundi vers midi, des groupes de peuple se sont formés près de l'Hôtel-de-Ville. Ils étaient très agités par la fausse rumeur que le gouvernement avait consenti à un armistice. La foule s'est tellement pressée contre les portes de l'Hôtel-de-Ville qu'elles ont été forcées et 200 personnes environ ont essayé d'entrer dans la salle où les membres du gouvernement tenaient leur séance. Mais ils en ont été empêchés par les gardes mobiles qui étaient de garde dans le voisinage.

Vers 1 heure, un grand nombre de gardes nationaux, non armés, se sont rassemblés dans la cour de l'Hôtel de Ville qui était déjà remplie à l'excès.

En ce moment, Henry Rochefort est arrivé. Il a essayé, mais sans succès de parler au peuple. On a refusé de l'entendre et l'on a crié : "Vive la commune! Pas d'armistice!"

Le général Trochu alors s'est avancé et a harangué la foule. Il a passé en revue ce qu'on faisait pour rendre Paris imprenable et il a exprimé le plus profond dévouement à la République et au peuple.

Il n'a pas été écouté; le peuple poussait des cris continuels et demandait le renvoi du gouvernement actuel. Il en est résulté un grand tumulte. D'Auvergne, aide-de-camp de Trochu, a été renversé et ses soldats ont pu à grand'peine le tirer des mains de la populace.

Des groupes nombreux et serrés voulaient entrer. Des détachements de gardes nationaux, non armés, ayant des bannières sur lesquelles on lisait : Vive la République! pas d'armistice! se tenaient pressés dans la cour de l'Hôtel-de-Ville. Tout à coup un coup de pistolet se fit entendre, et nombre d'émeutiers se dispersant promptement, allèrent répandre dans la ville le bruit que le gouvernement avait fait tirer sur le peuple.

A la fin, la vérité commença à se faire jour et l'on apprit que l'individu qui avait tiré le coup de pistolet avait été arrêté. Le peuple fut calmé.

Les partisans de la Commune, cependant, avaient en leur pouvoir l'Hôtel-de-Ville et ils procédèrent aux élections sans délai. Ils jetèrent leurs bulletins par les fenêtres au peuple, mais ces bulletins ne se ressemblaient pas, ce qui prouvait que les émeutiers n'étaient pas d'accord.

Victor Hugo, Félix Pyat, Ledru Rollin et Delecluse furent parmi les hommes nommés comme directeurs. A 6 heures du soir, Gustave Flourens apparut sur la scène, à cheval, conduisant un bataillon de gardes nationaux de Belleville.

A 8 heures, on apprit que Trochu sortirait de l'hôtel de ville pour suivre les Boulevards et traverser la place Vendôme. Cette nouvelle donna lieu à un grand enthousiasme.

On criait alors d'une voix unanime : A bas la Commune! Les tambours commencèrent à battre de tous côtés. La garde nationale, pour rétablir l'ordre, marcha sur l'Hôtel-de-Ville, qui fut bientôt cerné. Les émeutiers alors menacèrent de fusiller Favre, Simon et Garnier-Pagès, qu'ils avaient en leur pouvoir. On les engagea à ne pas commettre un crime pareil.

En ce moment Trochu partit à cheval, à la tête de son état-major, au milieu des acclamations les plus enthousiastes. Les émeutiers livrèrent les membres du gouvernement et reçurent les applaudissements du peuple. Tous les désordres ont été ensuite comprimés sans délai. Ceux qui ont eu lieu ne prouvent qu'une chose, la détermination des Parisiens à se défendre.

Londres, 4 nov—Le comte Granville a reçu une dépêche annonçant l'acceptation par Trochu d'un armistice sur les conditions proposées par Bismark. Le protocole de cet armistice a été signé par Trochu, Favre, Arago, Garnier-Pagès, Ferry, Picard et Simon, de la part du gouvernement provisoire, et par Bismark et Von Moltke, de la part des Allemands.

Le décret ordonnant les élections sera lancé demain.

L'Assemblée Constituante se réunira le 15.

Les conditions concernant l'avitaillement de Paris n'ont pas été annoncées.

Le comte Bismarck a dit au correspondant du *World*, le 30 octobre, qu'il était certain qu'un armistice amènerait la paix.

Le correspondant a demandé si une paix sans cession de territoire serait satisfaisante.

Bismarck a répondu : Non. Le correspondant a demandé alors si le peuple français supporterait un gouvernement qui aurait consenti à une cession de territoire. Bismarck, à cela n'a répondu que par un sourire particulier.

On rapporte que, sans la mission de Thiers à Versailles, l'armée de la Loire aurait attaqué Orléans.

Une dépêche de Marseille annonce que tout y est calme en ce moment. Cluseret s'est démis de son commandement.

Le drapeau rouge a été abattu par les citoyens de St-Étienne.

Madrid, 4 nov—Dans un discours prononcé devant les Cortès, Prim a déploré les conséquences de la candidature de Hohenzollern et a formellement présenté celle d'Aosta.

La proposition de Castillars censurant la conduite du ministère a été repoussée par un vote de 122 contre 42. L'élection finale du Roi aura lieu le 16 novembre.

Nouvelles diverses.

Washington, 4 nov.—Les officiers commandant à la Nlle Orléans ont reçu ordre d'employer les troupes, si cela était nécessaire, pour mettre à exécution les lois d'élection fédérales.

Le juge Nelson n'occupera pas son siège avant décembre.

Rien de nouveau du juge-président Chase.

Le secrétaire Boutwell écrit au département qu'il coopérera avec les gouverneurs qui ont appelé une convention d'immigration nationale.

Trois affaires importantes seront appelées des premières à la session de décembre de la Cour Suprême; la première concerne la constitutionnalité de la loi de taxe sur le coton et sera plaidée par les juges Curtis et McEvarts contre le gouvernement; la seconde est relative à la constitutionnalité des actes de confiscation. Cette affaire sera conduite par MM. Curtis et Cushing contre les États-Unis; la troisième vient du Kentucky et implique le bill des droits civils; cette dernière affaire regarde un blanc jugé à la Cour des États-Unis pour le meurtre d'un nègre.

Le juge Black paraîtra contre le gouvernement et soutiendra qu'il est inconstitutionnel de juger à la Cour des États-Unis un citoyen d'un État pour meurtre, quand les cours de l'État sont ouvertes.

L'affaire des Abattoirs de la Nlle-Orléans a été appelée sur une motion d'empêcher les cours de la Nlle-Orléans d'intervenir dans les droits des bouchers de la Nlle-Orléans, droits qui leur sont assurés par la Constitution des États-Unis.

La compagnie des Abattoirs demande deux semaines pour répondre aux arguments du juge Campbell à l'appui de la motion.

Le juge Black demandera un renvoi de l'affaire pour défaut de juridiction.

Le secrétaire du Trésor décide que la collection de la taxe sur l'hôpital de 40 cents par mois commence en août dernier. Les navires sujets à la taxe sont enregistrés comme navires des États-Unis, et les navires enrôlés et licenciés, mais cela ne comprend pas les navires baleiniers ou de pêche non engagés dans le commerce de cabotage des États-Unis, ou entre les États-Unis et les ports étrangers.

Washington, 4 nov.—L'exposé suivant des procédures dans l'affaire des Abattoirs à la Nlle-Orléans a été préparé par un avocat.

La première affaire impliquant le 14e amendement constitutionnel vient devant la Cour Suprême aujourd'hui, sur une motion du juge Campbell pour arrêter l'action des cours d'État de la Louisiane, jusqu'à ce qu'un writ d'erreur, où il y avait un supersedias, peut être entendu. La juridiction était basée sur la 1re section du 14e amendement à la Constitution. Aucun État ne fera ou mettra en vigueur aucune loi portant atteinte aux privilèges ou immunités des citoyens des États-Unis. Aucun État ne privera nous plus aucune personne de sa vie, de sa liberté ou prospérité, sans forme de procès, ni ne refusera à aucune personne, dans sa juridiction, légale protection des lois.

La question a surgi d'une loi de la Louisiane qui a donné un monopole de vente pour les viandes de boucherie, dans toutes les municipalités de la Nouvelle-Orléans à privé un millier de personnes de leur industrie bien établie et de leur droit à recevoir et à tuer des animaux.

Le juge Campbell a soutenu avec habileté que la Cour avait juridiction en vertu de la 25e section de l'acte judiciaire.

L'affaire a éveillé une profonde attention. Le juge Black prend deux semaines pour répondre à la motion.

Memphis, 4 nov—Une dépêche d'Albany, Georgie, annonce la mort du colonel C. T. Ames, directeur du cirque et de la ménagerie de la Nouvelle-Orléans.

New-York, 4 nov—On continue les poursuites contre les enregistrements frauduleux. Un individu qui avait perdu son droit de vote parce qu'il avait été au pénitencier, a été arrêté pour s'être fait enregistrer.

Galveston, 4 nov—Les affaires sont suspendues ici, les drapeaux sont à mi-mât, et les cloches sonnent à cause de la catastrophe du steamer Varuna qui a sombré en mer.

Raleigh, 4 nov—William Stinson, convaincu de viol, a été pendu aujourd'hui. Il a avoué son crime et a exprimé l'envie de mourir.

Chicago, 4 nov—Il y a une grande excitation ici au sujet de l'élection congressionnelle dans ce district. B. Farwell, négociant influent, est le candidat régulier républicain et John Wentworth le candidat indépendant. Ce dernier est appuyé par les démocrates, et l'on pense qu'il sera élu.

Washington, 4 nov—Jusqu'à présent on n'a reçu aucune confirmation de la nouvelle annonçant un armistice entre la France et la Prusse.

Marchés Européens.

Liverpool, 4 nov. au soir.—Coton, animé à la clôture. Uplands 9 3/8; Orléans 9 3/4. Vendu 15,000 balles.

Londres, 4, soir—Consolidés 93, Bonds 88 1/2.

Francfort, 4, soir—Bons plus fermes qu'hier.

Marchés Américains.

New York, 4 nov. au soir.—Coton calme à la clôture. Vendu 2,500 balles. Middling Upld. 17 1/8. Farine plus active à 5. Fret calme.

New York, 4 nov—Arrivés : City of Washington, James Adger, Idaho et Hercules.

New York, 4 nov. au soir—Sterling calme et fermé à 9 1/8 à 9 1/4. Or assez actif, ouvert à 110 1/4 il s'est vendu de 110 à 111 1/2. Les valeurs du Sud ont été négligées. Louisiane 70 1/2, nouveaux 65, Levées Sixes 72, Huit 89 3/4.

New York, 4 nov—Stock de coton dans les villes de l'intérieur, pour la semaine finissant le 4 novembre, comparé avec le stock de l'année dernière :

Montgomery (Ala)	1869	10,880	1870	4,745
Macon (Ga)	1869	11,047	1870	7,131
Columbus (Ga)	1869	16,636	1870	1,712
Memphis	1869	10,657	1870	12,529
Selma (Ala)	1869	—	1870	5,880

Charleston, 4 nov—Coton actif et plus ferme. Middling 15 3/4 à 16. Stock 22,582.

Savannah, 4 nov—Vendu 2,000 balles. Stock 60,773.

Baltimore, 4 nov—Reçu pendant la semaine 1,331. Vendu à 165.

Galveston, 4 nov—Reçu pendant la semaine 3,189. Vendu 1,600. Stock 10,373.

Mobile, 4 nov—Coton ferme. Middling 15 1/2 à 15 5/8. Stock 31,633.

Louisville, 4 nov—Toile d'emballage, active de 28 à 29. Coton plus ferme et en hausse. Mid. 15 1/2. Farine languissante et faible. Extra de famille 5 50. Graisse 10. Whiskey 86.

Cincinnati, 4 nov—Coton en bonne demande. Prix en hausse. Mid. 15 3/4. Farine et grain sans changement. Whiskey 85.

St-Louis, 4 nov—Farine inactive et en baisse à 4 50. Maïs ferme. Provisions fermes. Porc 26 00.

Memphis, 4 nov—Le coton est ferme; Mid. 15 1/2. Reçu 3325 balles; exporté 13,825. Stock 19,559.

Nouvelles des Rivières.

Vicksburg, 4 nov—Descendant, les steamers Thompson Dean, McGill, Grand Era et le R. E. Lee.

Memphis, 4 nov—Montant le fleuve, steamers City of Vicksburg et Belle Vernon. Descendant, Belle of Alton, Lockwood et Julia. Beau temps et baisse du fleuve.

Nouvelles des Passes.

Passé du Sud-Ouest, 4 nov., 6 P. M.—Arrivé : Le Thomas, en 9 jours de la Havane, sur lest.

Dépêches d'hier soir.

Tours, 4 nov—Des avis de Paris du 2 annoncent que la plus parfaite tranquillité règne. Des corps de gardes nationaux ayant paru dans les rues sans ordres ont été désarmés et débandés.

Alphonse Gent écrit de Marseille que sur son refus d'agir avec Esquiros ou de donner sa démission, un coup de pistolet lui a été tiré. Il a été blessé dans l'abdomen, mais pas sérieusement. Il pourra sortir dans quelques jours, mais il ne pourra remplir des fonctions officielles que quand il sera complètement rétabli.

Berlin, 4 novembre.—Le rapport officiel de la prise de Dijon annonce qu'une grande partie de la ville a été brûlée.

Vingt-et-un généraux et quatre-vingt-un officiers supérieurs étaient avec Napoléon, mercredi, à Wilhelmshohe.

Londres, 4.—La nouvelle de l'armistice du 25 jours a été reçue tout d'abord par les Rothschilds et a occasionné une grande joie. On espère qu'une paix ultérieure en sera le résultat.

L'Assemblée constituante doit se réunir le 15.

Madrid, 4.—La candidature du duc d'Aoste a des adversaires. L'amiral Topete est en faveur du duc de Montpensier, le général Corceros en faveur d'Espartero. Lui et d'autres députés ont dit qu'ils ne voteraient pas pour un étranger et ne mettraient pas leurs épées à son service.

Le marquis de Santa Cruz a dit que le parti de l'Union libérale n'était pas décidé sur la candidature italienne.

Londres, 4.—Les gardes nationaux et les gardes mobiles à Besançon ont refusé de combattre sous Garibaldi.

Des avis récents de Paris représentent que l'émeute du 31 octobre, dans cette ville, a été formidable. Elle était conduite par Ledru-Rollin, Victor Hugo, Gustave Flourens et d'autres adversaires bien connus du gouvernement.

Tous ces hommes étaient opposés à l'armistice.

Paris votera jeudi prochain si le pouvoir du gouvernement de la défense nationale est maintenu.

Pendant les troubles Trochu a été menacé par la populace et des fusils et des baïonnettes ont été dirigés contre lui.

Les journaux de Paris pressent le gouvernement de prendre des mesures énergiques. Le général Trochu a lancé une proclamation pour indiquer les avantages de l'armistice. Ceci a eu lieu le 31 octobre. Le 1er, Paris était entièrement tranquille.

San Francisco, 4.—Le bruit court ici que Placide Vega a été assassiné à Tepec.

Mme Louisa A. Farr a tiré sur A. P. Crittenden, rapporteur de la Cour Suprême de la Californie, et l'a atteint aux poumons. La blessure aura probablement un résultat fatal.

Passe du Sud-Ouest, 4—Arrivée la barque Alice C. en 40 heures de Bristol, avec des rails; arrivé le steamer Grange de Belize, Honduras; le barque Montreal, en 40 jours de Rio de Janeiro avec du café; le brick Linna, en 46 jours de Rio de Janeiro, par Mobile, avec du café. Parti le steamer W. G. Hewes.

Londres, 4 novembre, midi—Consolidés 93 1/4; bonds, 89 1/4.

Liverpool, 4 nov., midi—Coton, animé à l'ouverture. Orléans 9 1/8 à 9 5/8 d. Ventes, 1500.

Ventes de la semaine, 110,000 balles dont 26,000 pour l'exportation et 11,000 pour la spéculation.

Stock sur place, 403,000 balles, dont 64,000 reçues d'Amérique.

Reçu dans la semaine, 46,000 balles, dont 22,000 d'Amérique.

New York, 4, midi.—Coton en bonne demande et en hausse, Orléans 17 5/8. Ventes 2500 balles.

Or 110 1/8. sterling 9 1/8 et 9 3/8.

—Au sujet des escarmouches qui viennent d'avoir lieu dans la forêt d'Orléans, un de nos correspondants, membre de la Convention de Genève, nous certifie que ce sont trois mobiles de la Haute-Vienne qui ont tué un brigadier de uhlans et fait prisonniers deux autres soldats du même corps.

Notre correspondant a entendu faire au bivouac le récit de ce petit coup de main. Le voici en *patois*, tel qu'il nous le transmet (nous ne répondons pas de l'orthographe). Nous n'avons aucune raison de ne pas le croire authentique. En tout cas, il est curieux et vivement tourné :

Le caporal de la mobile : Dijà douné, Pierré?

Le mobile Pierre : Quéquò, brigadier?

Le caporal : Nous lattina en retraita.

Pierre : Quel bé dé qué m'embétio.

Léonard, 2e mobile : Nous n'aurians bé euquéra démouta quanqua dé quis drogouns bleus.

Le caporal : Nous ane chacu uno balle l'empourtorans-nous coumo quo?

Pierre : Créé pas.

Le caporal : E té, Léonard?

Léonard : Aumorio miar las minja tenta trois.

Le caporal : Eh bé! écoutas : laissans filà lo prenlongeou quaiquels pas en avant lous uhlans van tomba dessus, e nous, nous tomborans sur lous uhlans. Equo dit?

Pierre : Quel dit.

Léonard : Insté, n'en vei qui trois qu vénen. Brigadier, à té l'hounour.

Le brigadier de uhlans : Rendez-vous landwehrs!

Le caporal : Tal, brigand, trapo quello pruno! (*Le brigadier de uhlans tombe de cheval*.) Créé quau a soun ofà.

..... Les deux uhlans tirent à vingt pas et manquent; les deux mobiles ajustent mal et n'ont pas plus de succès; mais ils s'élancent à la bride des chevaux et renversent les deux cavaliers qui s'écrient : Nous nous rendons! nous nous rendons!

Le caporal : Aué, lévas-vous, feignantas e en route en pau viouméu, nous n'aurons pas loun de nous amusà.

Un uhlan : Je suis brasseur de mon état, j'ai longtemps habité la France, et je ne comprends rien à votre langage. Vous n'êtes donc pas Français?

Le caporal : Pas Français! coumillo pu qué Françals, nous soun Lemousi.

Pierre : Quel Agnu, nous n'au pas perdu notre ten : trois chevaux et quaiques counis.

Léonard : E quelio chorougno crévado qué restaro qui per fà veire au monde d'eisir coumo nous deben quis qué metten lou fé cha y.

Les trois mobiles, ajoute notre correspondant, M. Y. F....., ont été vivement félicités par le général, qui a ordonné de leur compter la valeur des trois chevaux.

Association du Bazar

Pour venir en aide aux victimes de la guerre en France.

Le Comité d'administration aux habitants des campagnes de la Louisiane et des États voisins.

Nlle-Orléans, 30 octobre 1870.

MONSIEUR,

Nous croyons inutile de vous retracer ici le tableau des désastres de toute sorte qui viennent de fondre sur la France. Les journaux vous en ont déjà fait mille récits assez navrants et malheureusement trop vrais. A ce que vous aurez déjà appris nous ajouterons un fait. Il y a deux jours, le télégraphe nous apprenait que, dans le département des Ardennes, il y a une population de deux cent mille âmes menacée de mourir de faim. Jugez des souffrances analogues auxquelles sont soumis douze à quinze départements également à la merci d'un vainqueur qui les rançonne impitoyablement, et leur enlève leurs dernières ressources.

Pour contribuer à soulager de si cruelles misères, une Société s'est formée à la Nlle-Orléans, en vue d'établir un Bazar, et de former une grande Loterie dont le produit doit être employé à venir en aide aux victimes françaises de la guerre actuelle.

Le siège de ce Bazar est l'Hôtel St-Louis.

Tous les hommes les plus marquants de la ville, toutes les dames les plus influentes se sont empressés de prendre part à cette bonne œuvre.

C'est en leur nom, Monsieur, que nous avons recours à vous, que nous faisons appel à votre générosité, certains que vous n'hésiterez pas à contribuer, autant qu'il est en votre pouvoir, à soulager de si grandes souffrances.

Ayez donc l'obligeance de nous envoyer ce que vous voudrez ou ce que vous pourrez. Nous accepterons tout avec une égale reconnaissance : dons en nature, denrées de toute sorte et de toute origine, objets d'art, articles de mobilier, marchandises de toute valeur, dormant au fond d'un magasin.

Tout objet, de quelque nature qu'il soit, sera le bienvenu, et nous nous empresserons de vous en envoyer récépissé.

Chaque article sera exposé au Bazar, étiqueté au nom du donateur, à moins de demande contraire.

Pendant la tenue du Bazar, les œufs, les volailles fines, le gibier frais et autres comestibles délicats nous seront d'une utilité spéciale, comme approvisionnement pour notre Restaurant.

Bientôt l'émission de nos billets vous permettra de prendre part à cette magnifique loterie qui promet de compter des milliers de lots.

En attendant, nous vous prions d'adresser le ou les colis que vous voudrez bien nous faire parvenir, soit directement, au Bazar Français, HOTEL ST. LOUIS, entrée par la rue Royale.

Soit indirectement, à votre agent ou à un de vos amis à la Nouvelle-Orléans, avec cette note au bas de l'adresse :

"Pour remettre au Bazar Français, Hôtel St. Louis."

Si vous jugez convenable d'envoyer une lettre d'avis, en même temps que votre ou vos colis, veuillez l'adresser :

"A M. Félix Larue, président de l'Association,
"Lock Box 596,
"Ou Gallier's Court, Bureau No 8."

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, avec la plus profonde reconnaissance, vos très humbles serviteurs et obligés.

Au nom du Comité :

Le Président, F. LARUE,
G. L. FEVRE, *Secrétaire*.

—On assure que M. le général de Kersalaun a été arrêté à Auxerre. Ses soldats voulaient le défendre, il s'y est opposé. Le parti exalté se remue beaucoup.

Le général était accusé de modérantisme.

Aux Votants DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

SALLE DU COMITÉ CENTRAL DÉMOCRATIQUE D'ÉTAT.
Nouvelle-Orléans, 4 novembre 1870.

L'ordonnance passée par le Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans, interdisant au peuple de faire des processions paisibles dans les rues de la ville, conformément à un usage immémorial, n'est pas autorisée par la loi.

C'est un empiètement sur les libertés des citoyens, et une claire violation des dispositions constitutionnelles qui garantissent "le droit du peuple de s'assembler paisiblement."

Cette mesure n'est pas davantage autorisée au fait. Jamais ville des États-Unis n'a été plus paisible et n'a mieux observé les lois, et il n'y a jamais eu d'exemple d'une campagne politique conduite avec plus d'aménité et moins d'agitation que la campagne actuelle.

Cette ordonnance qui émane d'un conseil composé de gens nommés exclusivement par le gouverneur, dont quatre sont candidats à cette élection, et qui tous sont membres du parti républicain, est une insulte à notre population, et n'est que la suite de la proclamation inspirée par un esprit de parti odieux qu'a lancé le gouverneur de l'État, qui menace insolemment cette ville des troupes des États-Unis et de la milice de l'État.

Le gouverneur et le maire cherchent évidemment des troubles et des émeutes, et ils paraissent résolus à les avoir en dépit du peuple, et cela dans un misérable intérêt de parti.

Nous recommandons, en conséquence, en vue des élections importantes qui ont lieu dans d'autres États, et en vue de la certitude du triomphe des démocrates, et afin d'assurer une élection loyale et paisible à lieu dans cette ville et dans l'État, que la démocratie s'abstienne de faire une procession ce soir comme cela était projeté. Mais ce Comité, au nom de la démocratie, proteste contre les dits actes du Exécutifs de l'État et de la ville, et contre la révision totale des listes d'enregistrement, à la veille de l'élection, en violation de la loi, et même contre ce qu'ils suffisent ont été donné aux votants, dont les noms ont été ainsi effacés des listes d'enregistrement.

A. G. BRICE,
Chairman.
THOS. [illegible],
Secrétaire.

Décédée à Galveston, Jeudi, le 3 novembre 1870, madame veuve OMER LAUVE, née Louise ROCHE, âgée de 44 ans.

Décédé hier soir, à 9 heures moins le quart, JOHN DAVID GAISSER, âgé de trente-deux ans, natif de cette ville. L'enterrement aura lieu cette après-midi, à trois heures et demie, et le convoi partira de sa dernière résidence encoignure des rues Camp et Harmony. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister.

Décédée hier, à [illegible] heures du soir, Mlle PHILOMÈNE MATHÉ [illegible] Les amis et connaissances des familles Haydel, Cormier et Roussel sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 3 heures.—Le corps est exposé au No. 341, rue des Remparts, entre Ursulines et St-Philippe.

JACOB OTT,
Entrepreneur et Constructeur,
186..........RUE DELORD..........186
(Place Tivoli.)
TOUTE ESPÈCE DE TRAVAUX EXÉCUTÉS RAPIDEMENT.
Il s'occupe lui-même des réparations générales de magasins et de résidences.
Il fait et répare les cuves. Fait des devis pour constructions nouvelles.
Les ordres laissés à l'atelier ou à la boîte 222 du Mechanics Exchange, No. 18, rue Union, entre St-Charles et Carondelet, seront exécutés avec promptitude.

Club du Cinquième Ward.
Nouvelle-Orléans, 5 novembre 1870.
Ce Club se réunira au coin des rues Orléans et Royale afin de se former pour la grande procession aux flambeaux qui a lieu CE SOIR, à six heures et demie.
JNO. S. TULLY, Président.
CHAS. S. LENES, Secrétaire.

AVIS.
Les assistants marshals et les chefs de division de la procession démocratique sont requis de s'assembler à la salle Hawkins, à 10 heures, ce matin. Les présidents du Comité Central d'État et du Comité Exécutif de paroisse sont respectueusement invités à y assister.
J. PINCKNEY SMITH, Grand Marshal.
W. A. ELLIS, Secrétaire.

Bureau du Chemin de Fer d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 5 novembre 1870.
AVIS est donné au public que la NOUVELLE LIGNE du Marché Français sera ouverte DIMANCHE MATIN, 6 du courant. Les chars rouges seront exclusivement réservés pour la dite ligne.
P. TERRÉ, JR., Secrétaire.

Bazar au profit des victimes de la guerre en France.
Les membres du Conseil d'Administration sont priés de se réunir au bureau du journal l'Avenir, DIMANCHE, 6 courant, à 11 heures du matin. Par ordre du Président.
G. L. FEVRE, Secrétaire.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE L'ILLINOIS.
Nlle-Orléans, Chicago et l'Ouest.
Le Chemin de fer central de l'Illinois et de la Nlle Ligne via Cairo, prend le fret de la Nlle Orléans sur des bateaux de première classe qui partent tous les jours, à 5 heures de l'après-midi, pour Cairo, Chicago, et tous les points du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Les taux sont des plus bas.
[illegible]
JAMES T. TUCKER, Agent général.

Nouvelle Orléans, 3 novembre 1870.
Nouvelle Société de Bienfaisance Louisianaise.
Les officiers et les membres de la dite Association sont requis de s'assembler à leur salle [illegible] le DIMANCHE, 6 novembre [illegible]
Par ordre du Président. F. RIPOLL, Jr., Secrétaire.

ASSOCIATION DU BAZAR
POUR VENIR EN AIDE AUX VICTIMES DE LA GUERRE EN FRANCE.
Le Bazar à l'hôtel St Louis est ouvert tous les jours de neuf heures à trois heures, pour la réception des dons.
On entre par la rue Royale (ancienne entrée des dames.)

Domestique et Cocher.
On demande un DOMESTIQUE de salle à manger et un COCHER. [illegible]

GUANO PELICAN.
LA COMPAGNIE D'ENGRAIS (The New Orleans Sanitary and Fertilizing Company) manufacture [illegible]
SIZER & OWEN, Agents Généraux pour les ventes, New Orleans Sanitary & Fertilizing Co., No 74 rue Carondelet.

DISSOLUTION.
Le soussigné prévient sa nombreuse clientèle, de même que le public qu'il a dissout la société qui existait entre PIERRE & DUPUIS, à partir du 20 octobre.
PIERRE, jardinier fleuriste, [illegible] rue Kerlerec.

Dissolution de Société.
MME MONTARDIER annonce à sa nombreuse clientèle, ainsi qu'au public, que son association avec Mme MAITRE, rue Bourbon No 29, est dissoute depuis le 1er septembre et qu'elle continue le même genre d'affaires, au No 19 de la même rue, entre Canal et Iberville. Elle vient de recevoir de France, par le steamer "Fire Queen," un bel assortiment de LINGERIE en tous genre, dernières nouveautés des principales maisons de Paris, pour dames et fillettes et plus spécialement pour enfants. Elle invite les dames à venir visiter son magasin.
On trouvera toujours chez elle un grand choix de dessins de broderie, de toutes dimensions, de lettres à broder fait en bois, ainsi que des [illegible] "Fire Queen."

Changement de Bureaux.
Les Bureaux de Louisiana Fresco Stone Manufacturing Company ont été transférés au No. 164 de la rue de la Douane, entre les rues Dauphine et Bourgogne, où seront reçues les commandes de toute espèce de travaux en pierre pour bâtisses, escaliers, tombes, monuments, pierres de touches, pierres plates, banquettes, etc. [illegible]
NEWTON RICHARDS, Président.

ENTREPOT de Tapis et de Toiles Cirées.
ELKIN & CO,
168..........RUE DU CANAL..........168
REÇOIVENT en ce moment, des Tapis Anglais, Velours et Bruxelles, de nouveaux genres et de qualités supérieures, Tapis trois plis et Ingrains, Toiles cirées de toutes largeurs, STORES—Étoffes à rideaux.
Et tout ce qui se rattache à leur genre de commerce.
Ils vendent le tout à un BON MARCHÉ EXTRÊME.

Perdu ou égaré.
UN certificat portant le No 5601, daté du 12 mai 1870, pour soixante-dix actions de la Banque de la Louisiane, au nom de Christoval Toledano. Avis est donné qu'il sera demandé à la dite banque un nouveau certificat dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la présente date.
Nlle-Orléans, 4 octobre 1870.
C. CAVAROC, Administrateur.

Société d'Assurance de la Nlle-Orléans.
Nlle-Orléans, 25 octobre 1870.
CONFORMÉMENT à une résolution adoptée par les Directeurs de la Société d'Assurance de la Nlle Orléans, à l'assemblée du 18 septembre 1870, les actionnaires sont requis de se réunir aux bureaux de la dite institution, No 8 du Passage de la Bourse, le LUNDI, 21 novembre 1870, de l'heure du matin à 4 heures de l'après-midi, à l'effet d'y voter sur le projet d'amendement à l'acte d'incorporation.
G. LANAUX, Secrétaire.

Avis.
M. F. A. RITTER cesse, d'un commun accord, à partir de cette date, d'avoir un intérêt dans notre maison.
CARL L. BRAUER & CO.
Nlle-Orléans, 1er novembre 1870.
M. TH. BONNIER devient notre associé à partir de cette date.
CARL L. BRAUER & Co.

AVIS.
UNE société vient d'être formée, aujourd'hui, sous la raison BURKE, TREPAGNIER & CO. Ils continueront le commerce des provisions et des marchandises au No 66 de la rue des Magasins.
JNO. McD. BURKE, F. G. TREPAGNIER, F. E. VILLAVASO.
Nlle-Orléans, 1er novembre 1870.

FLUIDE PROPHYLACTIQUE DE DARBY.
TOUTES les familles devraient se procurer, de suite, cet éminent désinfectant. La contagion et la fièvre ne sauraient exister où il est employé.
On le trouvera chez tous les pharmaciens.

Le Dr. B. A. POPE
Étant de retour à la Nouvelle-Orléans, y a repris l'exercice de sa profession. Son nouveau cabinet est au No 124 de la rue du Canal, au-dessus du magasin de M. Augé.

DEMANDE.
TROIS BONNES DOMESTIQUES dont deux pour la campagne, [illegible] à M. A. GIRAUD, No 58 rue Baronne, entre les rues Union et Perdido.

Demande.
UNE dame pour donner des leçons de français, [illegible] dans famille à la Passe Christian, Mississippi. [illegible]

Demande de Coiffeurs.
DE bons ouvriers coiffeurs [illegible] RAMEL & Co., rue du Canal 12[illegible]

Water-Works. Water-Works.
C. L. CHAPOTEL,
PLOMBIER [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS
Au No 17 de la Rue de Chartres.
A. BROUSSEAU & CO.,
IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, ont reçu [illegible]
TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, [illegible]

Ticket Démocratique
Pour Trésorier d'État—James B. Blair.
Pour Auditeur d'État—Capt. Allen Jumel.
Pour Sénateurs d'État :
1er Dist.—L. E. Simonds et James H. Wingfield.
Second District—George Cronan.
Troisième District—Michael Carroll.
Quatrième District—B. F. Jonas.
Cinquième District—
Sixième District—
Pour Représentants :
1er Ward—Frank Wheaton, Paul Mailer.
2me Ward—M. M. Penny, A. J. Fitzpatrick.
3me Ward—C. F. Buck, M. J. Fitzgerald, J. J. Finney & Hy Audry.
4me Ward—J. W. Donnelly.
5me Ward—Henry C. Dean, Edward Durrive Jr.
6me Ward—Anatole A. Kerr.
7me Ward—A. J. Lewis, Peter Schwenger.
8me Ward—N. A. Liambias.
9me Ward—Charles Murray et F. Schumacher.
10e Ward—Nicholas Phelan, Frank Gerstner et
11e Ward—W. F. Eracy.
12e Ward—
13e Ward—
14e Ward—
15e Ward—James Aikman Sr.

TICKET CONGRESSIONNEL.
1er District—Pour le 41e Congrès : LOUIS ST-MARTIN.
Pour le 42e Congrès : A. W. WALKER.
2me District—
3me District—ADOLPHE BAILEY.
4me District—MICHAEL RYAN.
5me District—J. D. WATKINS.

TICKET MUNICIPAL.
Pour Maire—LOUIS A. WILTZ.
Administrateur d'Assessments—Sam. BARNES.
Administrateur du commerce—S. M. TURNBULL.
Administrateur de police—ROBT. E. DIAMOND.

TICKET DE PAROISSE.
Shérif des Cours civiles—Thos. L. MAXWELL.
Shérif de la Cour criminelle—JOHN TOBIN.
Pour Coroners—1er, 2me et 3me Dist.—JOHN O. ROCHE.
5me, 6me et 7me Districts—Dr. J. LLADO.
Pour Juge de Paix—1re Justice de Paix—JOHN McPHELIN.
Seconde Justice de Paix—WYNNE ROGERS.
3me Justice de Paix—P. E. LARECHE.
4me Justice de Paix—AUGUSTE VIAVANT.
5me Justice de Paix—
6me Justice de Paix—A. D. HENRIQUES.
7me Justice de Paix—FRED. F. FRYE.
8me Justice de Paix—W. J. COONEY.
Pour Constables—1re Cour de Justice—DANIEL MAHONEY.
2me Cour de Justice—F. BRADY.
3me Cour de Justice—L. BERTOLI.
4me Cour de Justice—P. Ad. FORTIER.
5me Cour de Justice—TIMOTHY DALY.
6me Cour de Justice—W. D. AYRES.
7me Cour de Justice—
8me Cour de Justice—JACOB JOACHIM.

Candidat régulier du Parti Républicain Chrétien.
ANTOINE MARRERO, de la paroisse St. Bernard, est candidat au poste de Sénateur du Troisième District Sénatorial [illegible]
LE CHOIX DU PEUPLE.

En débarquement du "GARDNER COLBY" de Bordeaux.
250 Barriques VIN ROUGE, Castelnaud.
2,000 Caisses VIN ROUGE, "St Loubès."
1,000 " VIN BLANC, "Château Bigrolet."
100 " FRUITS assortis, à l'eau-de-vie "Chauvet."
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 62 et 64, Decatur street.

BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS.
Le Baume Pectoral aux navets indiens guérit complètement les rhumes [illegible] bronchites, les catarrhes, les faiblesses au débit, les suffocations, les oppressions, les spasmes nerveux [illegible]
Préparé et à vendre par R. LAPLACE, Pharmacien,
22 et 155, rue des Champs-Élysées.
A vendre, en gros, chez E. J. HART & Co., et les principaux droguistes.

Aux Planteurs Sucriers.
[illegible]

En débarquement du St-Paul :
2500 caisses VERMOUTH, Noilly Prat & Co.
100 paniers HUILE Plagniol;
100 Quarts BURGUNDY PORT, Bonby;
50 Barils PORT, do
50 quarts SHERRY BONBY;
50 Barils SHERRY do
50 barriques BERGASSE;
50 do NARBONNE, très corsé;
A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 62 et 64, Decatur.

AVIS.
Le navire français ST-PAUL, capitaine Salle, de Marseille, commencera son déchargement au poteau [illegible] LUNDI, 7 novembre, 1870. [illegible]
Ni le capitaine, ni les consignataires du navire français ST-PAUL ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage du navire.
BLANCHIN & GIRAUD, 62 et 64 Decatur.

Change.
NOUS achetons des traites à longue et à courte échéance, sur Boston, Providence, Philadelphie et Chicago.
— Également —
Du Sterling, des Francs et des checks à vue sur le Germania American Bank, de New York.
SALOMON & SIMPSON.

CHANGEMENT DE LOCAL.
Le magasin à l'enseigne du "Chapeau du Peuple," [illegible] transféré du No [illegible] rue des Magasins, au No 241 rue Vieille-Levée, entre St Philippe et Dumaine, en face du Marché Français [illegible]
VEGA & MENENDEZ.

Mme A. EMERY,
93 Rue Royale 93
Mme EMERY a l'honneur de prévenir sa clientèle [illegible]

Café et logement du Palais de Cristal,
Au No. 105 de la rue Ste-Charles, coin Poydras.
CET établissement bien connu, a été mis à neuf et sera reouvert le SAMEDI SOIR, 5 novembre [illegible]
J. LOUSTAUNAU & Cie, Propriétaires.

Aux Facteurs de Coton.
UN jeune homme employé depuis deux ans chez un courtier de coton et qui peut donner les meilleures recommandations, désirerait une place chez un facteur de coton. Il se contenterait d'un faible salaire.
S'adresser par lettre au Lock Box 61, à la Poste.

DISPENSAIRE HOMŒOPATHIQUE
FONDÉ pour faciliter aux indigents de la ville l'accès gratuit d'un service médical et d'homœopathie [illegible]
Consultations et remèdes gratuits, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 1 à 3 heures P. M. [illegible]

TEINTURE A LA VAPEUR ET DEGRAISSAGE.
E. EUG. GEORGEST,
Coin Remparts et St Philippe.
[illegible]

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS,
132 et 133, rue Vieille-Levée, 332 et 333.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE.
ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits bâtons,
Tout espèce de Candis à la crème,
Toute espèce de candis nougats,
Candis fins,
Candi amer (Horehound),
Candi tressé,
Candi dur,
Pepins; Kisses américains,
Pâte de Jujube,
Toute espèce de Chocolats,
Guimauve,
Bonbons fins;
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX cuits et décorés.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande, dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie,
Cornets de toutes grandeurs,
Fruits de pâte de gomme,
Papillons or et argent,
Toute espèce de roses,
Fleurs de tous genres,
Cornets d'abondance,
Bons de fantaisie,
Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.
RUE VIEILLE-LEVÉE.

CANDI Bon Ton.
BOITES A SURPRISES.
Toutes les boîtes sont remplies avec du Candi assorti et parfumé, et chaque boîte vous contiendra UNE SURPRISE.
MONTRES EN OR ET EN ARGENT,
CHAINES DE MONTRES,
ÉPINGLETTES,
POUR DAMES ET MESSIEURS,
BOUTONS DE MANCHES,
BOUTONS DOUBLES,
BOUCLES D'OREILLES,
ETC., ETC., ETC.
Manufacturés par GEO. MILLER & SON, 630 Market St. Philadelphia.
500 DOUZAINES, venant d'arriver, et à vendre en détail à 25 cents, par
NORMAN & REISS, Seuls Agents.
Nos 132 et 133 de la rue Vieille-Levée.

Modes et Nouveautés EN GROS.
E. L. E. BONNET,
5 : : : CHARTRES : : : 5
PRÈS LA RUE DU CANAL.
VIENT de recevoir un assortiment complet de modes pour dames et fillettes, rubans, fleurs artificielles, velours, plumes, etc., qu'il offre aux marchands de la ville et de la campagne à des prix très modérés.

Grands arrivages de Marchandises d'Automne et d'Hiver.
LE SOUSSIGNÉ invite les personnes de la ville ainsi que les habitants et marchands de la campagne à venir examiner son magnifique assortiment de vêtements et chapeaux pour hommes et pour garçons [illegible]
C. LAZARD,
No 188 rue Vieille Levée encoignure des Ursulines, en face du Marché Français.

VICTOR BOLIS. A. A. PECOT.
BOLIS & PECOT.
MESSIEURS BOLIS & PECOT, propriétaires d'une patente pour la Charrue à Sarcler, annoncent aux planteurs [illegible]

Références à la Nlle-Orléans—Pascal & Daley, Robert Hare, Price, Miles & Tupper, Bernard & Gibert.

Nous référons les personnes intéressées à consulter [illegible]

—CERTIFICAT.—
[illegible]
B. MARGEL.

Les soussignés, planteurs de Ste Marie, ayant vu fonctionner la charrue à sarcler [illegible]
L. GRIVERNEUR, J. WEBSTER & FAY,
W. F. KEMPER, [illegible]
EN. BELLAN, [illegible]
G. L. FUSELIER, [illegible]
J. A. FERMS, [illegible]
A. L. FUSELIER, [illegible]
J. G. PARKERSON.

Bureau du Barbarin Gaslighting Co
DES OUVRIERS CHAUDRONNIERS trouveront un emploi permanent et de bons gages en s'adressant à A. E. DUPAS, Ingénieur en chef, rue Derbigny No 46, entre Conti et Bienville.

Nouvelle-Orléans, 21 octobre 1870.
LES Actionnaires de la Compagnie du CHEMIN DE FER SUD-EST (South Eastern R. R. Co) sont, par le présent, notifiés qu'une assemblée générale aura lieu le MERCREDI, 23 novembre 1870, au No 20, rue Natchez. [illegible]
Par ordre du Board,
E. L. MILLAUDON, Président.

LOUIS BERNOS, Agent,
AU No. 20 DE LA RUE NATCHEZ.
OFFRE à vendre—
CHAUX, CIMENT, PLATRE, POILS, GOUDRON, POIX, RÉSINE, TÉRÉBENTHINE, GOUDRON et MATÉRIAUX à toitures, SOUFRE, CHAUX pour la fabrication du sucre, TOILE D'EMBALLAGE, HUILES, SAINDOUX, HUILE DE LIN, HUILE DE BALEINE, HUILE DE TANNEUR et HUILE D'ÉCLAIRAGE.
TOUTE ESPÈCE D'ENGRAIS.
[illegible]
LOUIS BERNOS, Agent.
Au No 20 de la rue Natchez.

TRANSFERT DE MAGASIN.
G. W. W. Goodwyn,
FABRICANT de ferblanterie et Marchand de Fourneaux de Cuisine, a transféré son magasin du No 82 de la rue du Camp, Au No 56 de la rue Gravier, Près le coin de la rue Tchoupitoulas.

G. L. FEVRE,
148..........Rue Royale..........148
IMPORTATEUR de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET MÉGISSERIES, CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS.
Reçoit par chaque steamer d'EUROPE et de NEW YORK un bel assortiment de cuirs français et américains [illegible]
Fils à coudre et pour machine, tiges de [illegible]
CUIRS A SEMELLE DE LOUISE ET NEW YORK.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES DES YEUX.
L'OFFICE de l'oculiste des rues Bayou et Colombus est transféré [illegible]

Tonnellerie Tonnellerie.
Aux Planteurs et aux Marchands.
[illegible]
E. J. [illegible]
Au No 32 du Front Levée [illegible]

Tirages de Loterie de l'État de la Louisiane.
POUR LE 4 NOVEMBRE—CLASSE 261.

47	13	54	52	68	61	65	20	29	63	35		

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salles de la Compagnie.
HOWARD, SIMMONS & Co, Contracteurs.
Rue St-Charles, encoignure Union, Nlle-Orléans. [illegible]
de 4 novembre 1870.
H. PERALTA, ABEL GAFFET, Commissaires.

LOTERIE
De deux magnifiques VASES en porcelaine de Chine
Au profit des blessés de l'armée française.
Prix du billet..........$1
LES billets sont exposés chez MM. DESSOMMES & BONNECAZE, coin Royale et St-Pierre. Les billets sont déposés chez MM. Dessommes, Hébert & Boudousquié, S. Levy (coin Toulouse et Royale), [illegible] Vergnole, C. Cavaroc, Hebrard & Co, P. Guercin, Fuentes & Co et au bureau de l'Abeille.
M. J. Delaurade est chargé d'une liste pour la campagne.

Vente positive,
AUX PRIX COUTANTS.
LE soussigné étant décidé à se retirer des affaires dans les trente jours qui suivront cette date, offre son magnifique stock de
DIAMANTS, MONTRES,
BIJOUTERIE, ARGENTERIE, &c.
Aux prix coûtants.
Il invite le public à venir l'examiner, sans retard, car il faut que le tout soit vendu le plus tôt possible.
Le stock mérite l'attention des connaisseurs, et tous ceux qui cherchent de bons marchés ne sauraient avoir une occasion de faire un placement qui ne les exposera à aucune perte.
G. SCOOLER,
Au No 11 de la rue du Camp.

Bureau de la Compagnie de Gaz Barbarin en Louisiane.
No 10 Passage de la Bourse.
Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1870.
1o.—Conformément aux termes de la Charte, une réunion des actionnaires, pour l'élection d'un Bureau de Directeurs, aura lieu à ces bureaux, le 28 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, le 7 des mois prochain, c'est-à-dire, le premier lundi de novembre.
2o.—Les actionnaires de cette Compagnie sont, en même temps, appelés à voter sur un amendement à l'article XI de la Charte de cette institution.
C. CAVAROC, Président.
AUG. WM. BERTIN, Secrétaire.

EXTERNAT.
POUR LES DEUX SEXES.
Dirigé par Mlle C. CHAPUIS,
No. 195, rue Royale, Entre Toulouse et St. Louis.

En débarquement du navire "Les Bons Fils," de Bordeaux.
ASSORTIMENT de Vins rouges en barriques, Caisses à Fonds de vin, Fruits [illegible]
Champignons, Capres à l'huile, Asperges, Fruits et Amandes, Truffes, Foies gras [illegible]
AU MAGASIN
[illegible] Liqueur AYA PANA [illegible]
B. TIBLIER, 94 rue Conti, 94.

Groceries, Vins, Liqueurs, Cigares, Cigarettes, &c., &c.
M. E. DELÉRY annonce à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir au No 185, rue de Chartres, coin Royale et Bourbon [illegible]

A VENDRE
Par BERCIER & REINE,
46 & 48 Vieille-Levée.
SAINDOUX DE CHOIX, HUILE DE GRAISSE d'hiver, AMIDON, CHANDELLES, JAMBONS sucre, SAVON, &c. &c.
VINS DE BORDEAUX, BANDOL, PORTO, SHERRY, VIN BLANC EN CAISSES et VERMOUTH, FRUITS ASSORTIS, CHAMPAGNE, CERISES à l'eau-de-vie, CHAMPAGNE Heidsieck, HUILE D'OLIVES, SARDINES, EAU DE VIE, &c.

OUVERTURE DES ÉCOLES.
La Maison Lelièvre,
174..........Rue Royale..........174
A l'honneur de prévenir sa clientèle [illegible] un assortiment de livres d'école français et anglais [illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

A LOUER.
Les maisons Nos 97 et 99 rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. [illegible]

MAISON A LOUER.—La grande maison en briques et à trois étages, avec dépendances, située au No 135 rue Dauphine [illegible]
THÉO. DANZIGER & SON.

A VENDRE—Une magnifique maison [illegible]
PEPIN & TURCOTTE,
No 76, rue du Canal, coin Baronne.

Maison meublée, dans la rue de l'Esplanade.
A LOUER—La maison à étage [illegible]
W. F. CHAPMAN,
Au No 85 de la rue Carondelet.

A LOUER—La belle résidence No 80, rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine—Grands appartements, chambres à bain [illegible]
S'adresser à BREAUX & FENNER, 8, Carondelet.

A Louer,
Une jolie maison située rue Toulouse, No 39, entre les rues Royale et Chartres [illegible]

A louer,
LA MAISON DE RÉSIDENCE, en briques, à deux étages No 31 rue des Remparts [illegible]

A Louer
LE beau logement situé au-dessus du magasin de T. Moreau, encoignure Royale et Toulouse. [illegible]
T. MOREAU, Coin Royale et Toulouse.

A LOUER.
La résidence en planches, à deux étages, rue Dauphine No 591 [illegible]
O. HOPKINS, 78 rue de l'Union.

A louer.
UN TERRAIN de 120 pieds, rue des Remparts, No 221, entre St. Philippe et Ursulines [illegible]

Directory de la Nouvelle-Orléans
(Annuaire) pour 1871.
C'EST le seul Directory qui sera publié en 1871 [illegible]
Southern Publishing Co. [illegible]
EDWARDS, Directeur.

J. BONTEMPS,
TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR,
188..........RUE POYDRAS..........188
[illegible]

MÉDAILLE D'OR 1866.
REVOL, Armurier,
310..........Rue de Chartres..........310
[illegible]

J. SAGET,
ARQUEBUSIER,
169..........Rue de Chartres..........169
[illegible]